



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDMEC/2015-435

06/05/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/07/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Appel à candidatures : 9 postes dans le 2ème cercle

Plusieurs postes (catégorie A/A+) sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

1 poste de directeur(rice) général(e) adjoint(e) chargé(e) des finances (catégorie A+) à ORLEANS (45).

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) :

1 poste d'évaluateur scientifique et technique dans le cadre de l'évaluation des dossiers d'AMM dans le domaine de la physico-chimie et des méthodes d'analyse - pesticides (F/H) (catégorie A ou agent contractuel) à MAISONS-ALFORT (94).

Agence de Services et de Paiement (ASP) :

1 poste de chef(fe) de service gestion des aides (catégorie A ou A+) à Besançon (25).

Cour des comptes :

4 postes de conseillers de chambre régionale des comptes par la voie du tour extérieur (F/H) au titre des années 2014 et 2015 (Arrêté du 9 avril 2015). Les conditions statutaires de candidature et la constitution du dossier d'inscription sont précisées dans l'avis de recrutement publié au Journal Officiel du 11 avril 2015 et figurant en annexe de la note. Le site internet de la Cour des comptes : <http://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Nous-rejoindre/Concours-de-conseiller-de-chambre-regionale-des-comptes/Recrutement-de-conseiller-de-chambre-regionale-des-comptes-au-tour-exterieur> regroupe l'ensemble des documents suivants : le formulaire d'inscription (7 pages), la liste des documents à fournir (annexe 1), les recommandations sur la rédaction de l'avis motivé du supérieur hiérarchique (annexe 2), le rappel des obligations et incompatibilités lors de la nomination dans le corps des magistrats des chambres régionales des comptes (annexe 3), le bordereau d'envoi qui devra accompagner le dossier de candidature et le calendrier prévisionnel de la procédure de recrutement.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 1er juillet 2015.

Office National des Forêts (ONF) :

1 poste de directeur(rice) de l'agence territoriale des Pyrénées-Atlantiques (catégorie A) à PAU (64). Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent envoyer un CV et une lettre de motivation à Hélène Favarel (helene.favarel@onf.fr) avec copie à Virginie Veau (virginie.veau@onf.fr) pour le vendredi 29 mai 2015, délai de rigueur.

Parc Amazonien de Guyane :

1 poste de chargé(e) de mission tourisme (catégorie A ou agent contractuel) à REMIRE-MONTJOLY (GUYANE).

L'adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Patrice CHAZAL



Orléans, le 23 avril 2015

Diffusion : Interne et externe
Ministères
Autres agences de l'eau

FICHE DE POSTE

EMPLOI TYPE	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DES FINANCES (H/F)
CATEGORIE DU POSTE	I bis ou fonctionnaire détaché(e) de catégorie A +
AFFECTATION	DIRECTION GENERALE Pôle finances Regroupant 3 unités : la Direction des Finances et des Marchés (15 personnes), la Direction des redevances (31 personnes), la Mission Qualité Contrôles et Performance (5 personnes) auxquels l'agence comptable (7 personnes) est associée pour la gestion administrative.
RESIDENCE ADMINISTRATIVE	ORLEANS (45)
TYPE DE CONTRAT	Contrat à durée indéterminée (<i>recrutement sous statut d'agent non titulaire de l'état</i>) ou par voie de détachement pour les fonctionnaires
POSTE A POURVOIR A PARTIR DU	1 ^{er} novembre 2015
MISSIONS PRINCIPALES	Il assure le pilotage financier de l'agence et le suivi de la performance.
ACTIVITES PRINCIPALES	<ul style="list-style-type: none">- Il définit, avec le comité exécutif, la politique de l'agence dans le domaine financier, la qualité, les contrôles internes et externes et la performance.- Il élabore le contrat d'objectifs de l'agence et en assure le bilan annuel.- Il veille au suivi des fonctions du système management de la qualité (l'agence est certifiée iso 9001 : 2008) et pilote les contrôles de gestion (interne, externe, de gestion).- Il garantit la cohérence des stratégies de mise en œuvre de cette politique au niveau de l'équilibre financier du programme d'intervention et du budget ainsi que des redevances.- Il est chargé du respect des procédures dans le domaine de l'instruction des aides.- Il organise et coordonne les missions au sein du pôle Finances : il assure notamment l'interface avec les missions d'inspection (Cour des Comptes, Inspection Générale de l'Environnement...).- Il représente l'agence au niveau du bassin, aux niveaux national et international.- Il assure l'intérim du directeur Général avec les deux autres directeurs généraux adjoint.
RATTACHEMENT HIERARCHIQUE	Directeur général
RELATIONS FONCTIONNELLES	Internes : l'agence comptable et toutes les unités de l'agence Externes : le ministère chargé de l'écologie, la direction du budget, la direction régionale des finances publiques, les missions d'inspections (Cour des Comptes, IGE...)

CONNAISSANCES ET EXPERIENCE

- Expérience confirmée de plus de 10 ans dans le domaine du management, des finances et des marchés publics
- Maîtrise du fonctionnement des structures de l'administration
- Très bonne connaissance de l'environnement politique et institutionnel de l'agence de l'eau, ainsi que de ses partenaires.

SAVOIRS FAIRE

- Savoir définir une politique
- Savoir anticiper, avoir une vision prospective,
- Savoir mobiliser des réseaux de partenaires variés,
- Savoir argumenter et négocier,
- Savoir coordonner et animer des groupes de personnes,
- Savoir déléguer et mettre en place des dispositifs de régulation et de contrôle,
- Savoir procéder à des arbitrages délicats.

DEPLACEMENTS

- Des déplacements sont à prévoir, principalement sur le territoire du bassin Loire-Bretagne et à Paris.
- Le permis de conduire (B) est indispensable

FORMATION

Conditions statutaires :

Recrutement externe : justifier d'un titre ou diplôme de 3ème cycle de l'enseignement supérieur (Bac + 5), soit d'un titre ou diplôme délivré par une école d'ingénieurs, soit de tout autre titre ou diplôme certifié de niveau I de qualification, soit d'un titre ou diplôme équivalent et d'une expérience professionnelle d'au moins six années de services effectifs dans des fonctions du niveau de cadre dirigeant dans le secteur public ou privé ;

Recrutement interne :

- a) soit justifier d'une expérience professionnelle dans un poste similaire,
- b) soit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins six années de services effectifs dans des fonctions de la catégorie I au sein d'une agence de l'eau et d'une expérience professionnelle d'au moins trois années de services effectifs hors de l'agence de l'eau employeur, dans des fonctions de niveau au moins équivalent à celles relevant de la catégorie II.

ENVOI DES CANDIDATURES

Les candidatures (lettre manuscrite et CV) doivent être adressées à Mme Marie-Claude PLANTADE, Direction des Ressources Humaines et des Moyens **avant le 30 mai 2015** sur la bourse de l'emploi (www.eau-loire-bretagne.fr, colonne "recherche avancée" à droite puis "offres d'emploi").

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT CE POSTE

Contactez M. Alain GIGOT : ☎ 02 38 51 74 05

Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

www.eau-loire-bretagne.fr

Poste à pourvoir	Evaluateur scientifique et technique dans le cadre de l'évaluation des dossiers d'AMM dans le domaine de la physico-chimie et des méthodes d'analyse – Pesticides (H/F)
Catégorie d'emploi	Agent contractuel de catégorie 2 ou agent titulaire de catégorie A
Type de contrat	Contrat à durée déterminée de droit public (fin de CDD : 29/12/2016)
Localisation	Maisons-Alfort (94)
Prise de fonction	Dès que possible
Rémunération	<i>selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.</i>

L'AGENCE ET L'ENTITÉ D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs. Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

L'Anses en chiffres

- 1350 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 130 millions d'euros au budget annuel
- 8000 avis émis depuis 1999
- 80 mandats de référence nationale
- 250 publications scientifiques par an
- 100 doctorants et post-docs

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Entité recruteuse Direction des Produits Réglementés,
Unité Physico-Chimie et Méthodes d'Analyse des Produits réglementés

La direction des produits réglementés (DPR) évalue, selon la réglementation en vigueur, les produits phytopharmaceutiques et leurs adjuvants, les matières fertilisantes, supports de cultures, substances actives et produits biocides, avant décision par les pouvoirs publics des autorisations de mise sur le marché. La DPR met en œuvre une expertise scientifique interne, peut faire appel aux comités d'experts spécialisés dédiés, aux groupes de travail constitués auprès de l'Anses et travaille en liaison avec les autres directions de l'Agence.

Missions / contexte L'Unité Physico-chimie et Méthodes d'Analyse des Produits réglementés est chargée de l'évaluation des études soumises dans les dossiers déposés à l'Anses. L'unité évalue les études touchant la physico-chimie, les méthodes d'analyses et la caractérisation des substances actives techniques pour les dossiers de substances actives lors de leur demande d'approbation au niveau européen et des produits phypharmaceutiques et biocides, ainsi que des matières fertilisantes et supports de cultures, dans le cadre des autorisations de mise sur le marché (AMM). L'unité contribue également aux dossiers préparés dans le cadre du règlement REACH. L'équipe est composée de 17 agents.

DESCRIPTION DU POSTE

Missions Sous l'autorité du chef d'unité, l'évaluateur scientifique et technique est en charge d'assurer l'évaluation scientifique des dossiers d'AMM des produits phytopharmaceutiques et biocides dans le domaine de la physico-chimie et des méthodes d'analyse.

- Activités**
- Evaluer les données incluses dans les dossiers déposés dans le cadre des procédures communautaires et françaises d'AMM.
 - Analyser et critiquer les données proposées en fonction de l'état actuel des connaissances scientifiques et des lignes européennes existantes.
 - Etablir sur cette base un rapport de synthèse en français ou en anglais dans le domaine de compétence concerné.
 - Respecter les délais de l'évaluation
 - Contribuer à la préparation des avis

Conditions particulières Le titulaire de ce poste est soumis à une Déclaration publique d'intérêts*.

* Cette démarche s'inscrit dans le cadre des règles de déontologies de l'Anses. Elles garantissent le respect des obligations notamment d'indépendance et de réserve de ses agents.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes requis :

BAC + 3 à BAC+ 8 - MASTER II, DEA ou diplômes d'ingénieur en physico-chimie, méthodes d'analyse ou microbiologie.

Expériences similaires

Expérience professionnelle dans le domaine des produits phyto- pharmaceutiques

Compétences

- Avoir des connaissances approfondies dans le domaine de compétence exercé
- Bonne connaissance réglementaire dans le domaine exercé.
- Esprit critique, rigueur, sens de l'organisation.
- Capacité de travail en commun, facilité de contact et d'intégration au sein d'une équipe ;
- Pratique de la bureautique courante (traitement de texte et de données, tableur)
- Communiquer couramment en anglais scientifique et technique
-

POUR POSTULER

Date limite de réponse : 26 mai 2015

Renseignements sur le poste : Thérèse SIX (therese.six@anses.fr - 01 49 77 21 75)

Adresser les candidatures par courriel (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence 2015-063 à : à recrutement@anses.fr

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Agence de Services et de Paiement – Délégation Régionale Franche Comté**

25000 Besançon

Chef(fe) de service gestion des aides

N° du poste : F4386					
Catégorie : A / A+					
Cotation parcours professionnel : Cotation en cours	Cotation part fonction PFR : 4				
Poste vacant/SREPES					
Présentation de l'environnement professionnel	L'agence de Services et de paiement, est implantée sur l'ensemble du territoire. Le périmètre actuel de la délégation régionale de Franche Comté couvre les 4 départements de la région sur l'ensemble des missions qui sont confiées à l'établissement. Elle structurée en trois services (service général, services des contrôles, service de gestion des aides) sous la responsabilité du délégué régional.				
Objectifs du poste	Le titulaire du poste assure la direction du service de gestion des aides (15 personnes). Le service gestion des aides intervient dans plusieurs domaine d'interventions : action agricoles et développement rural, mesures relatives à l'emploi et à la formation professionnelle.				
Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter	<p>Activités techniques et réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ajuste les modalités d'application des procédures dans le respect des instructions et de la réglementation ; Participe activement à la veille réglementaire ; - Supervise l'ensemble de l'activité avec l'appui de l'encadrement intermédiaire ; - Planifie, organise (et participe à réaliser au besoin) la formation des collaborateurs sur les nouvelles procédures ; - Est l'interlocuteur technique des corps de contrôle externe ; - Organise la veille et les réponses relatives aux marchés et conventions, en assure l'exécution et le suivi. <p>Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rend compte de l'activité et de la réalisation des objectifs du service ; - Propose l'organisation des missions de gestion et en assure la mise en œuvre avec l'encadrement intermédiaire ; - Assure et coordonne les échanges avec le siège et les autres sites régionaux ; - Met en œuvre les orientations budgétaires au sein du service ; - Contribue, le cas échéant avec un rôle d'animation, aux réflexions ou groupes de travail mis en place au niveau national ou interrégional. <p>Organisation et animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planifie les opérations et répartit les compétences et attributions au sein du service ; - Participe aux recrutements et anime le fonctionnement du service, notamment par la tenue de réunions ; - Définit les besoins de formation et réalise l'évaluation des agents du service. <p>Le chef de service est impliqué dans le fonctionnement de l'activité générale de la DR avec participation aux comités de direction, appui à la mise en œuvre du projet d'établissement, accompagnement à la valorisation de données, et peut assurer la suppléance du délégué Régional.</p>				
Champ relationnel du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Est l'interlocuteur des services du siège ; - Assure les relations techniques avec les services de l'Etat, les collectivités, les partenaires financiers et les organisations professionnelles ; - Assure la promotion des activités de la Délégation régionale dans ses relations avec les interlocuteurs externes. 				
Compétences liées au poste	<table border="1"> <thead> <tr> <th align="center">Savoirs :</th> <th align="center">Savoir-faire :</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement institutionnel de l'ASP ; - Connaissance des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du développement rural. </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Sens des relations humaines, expérience souhaitées de l'encadrement et de l'animation d'équipe ; - Intérêts pour les sujets informatiques et d'ingénierie administrative ; - Esprit d'analyse et de synthèse et aptitudes rédactionnelles ; - Capacité à négocier. </td> </tr> </tbody> </table>	Savoirs :	Savoir-faire :	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement institutionnel de l'ASP ; - Connaissance des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du développement rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens des relations humaines, expérience souhaitées de l'encadrement et de l'animation d'équipe ; - Intérêts pour les sujets informatiques et d'ingénierie administrative ; - Esprit d'analyse et de synthèse et aptitudes rédactionnelles ; - Capacité à négocier.
Savoirs :	Savoir-faire :				
<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance de l'environnement institutionnel de l'ASP ; - Connaissance des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'agriculture et du développement rural. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sens des relations humaines, expérience souhaitées de l'encadrement et de l'animation d'équipe ; - Intérêts pour les sujets informatiques et d'ingénierie administrative ; - Esprit d'analyse et de synthèse et aptitudes rédactionnelles ; - Capacité à négocier. 				
Personnes à contacter	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrice GUICHON, Délégué Régional – Tél. : 03.81.54.38.03/06.78.79.19.51 fabrice.guichon@asp-public.fr - Thierry DOUVILLE, Chef de service adjoint, DRH/SEEC – Tél. : 05.55.12.00.72 thierry.douville@asp-public.fr 				

Cour des comptes

Avis de recrutement au tour extérieur de conseillers de chambre régionale des comptes par la voie du tour extérieur au titre des années 2014 et 2015

NOR : CPTP1507253V

En application des dispositions des articles L. 221-4 et R. 221-7 du code des juridictions financières, les recrutements intervenus par la voie de l'École nationale d'administration permettent de fixer le nombre de postes de conseiller de chambre régionale des comptes, ouverts au tour extérieur, à :

- 2 postes au titre de l'année 2014 ;
- 2 postes au titre de l'année 2015.

Les conseillers de chambre régionale des comptes exercent des fonctions de magistrat dans la chambre où ils sont affectés, placée sous la responsabilité d'un président. Ils participent au jugement des comptes des communes (à l'exception des plus petites d'entre elles), des départements et des régions et de leurs établissements publics locaux. Ils contrôlent la gestion de ces collectivités et établissements ainsi que celle des sociétés d'économie mixte et des organismes bénéficiant d'apports financiers des collectivités et établissements publics entrant dans leur champ de compétence. Ils participent au contrôle des actes budgétaires des collectivités et établissements publics locaux.

Conformément à l'article R. 221-13, le recrutement au tour extérieur s'effectue dans le premier grade (grade de conseiller de chambre régionale des comptes) du corps des magistrats de chambre régionale des comptes. Le grade de conseiller comporte sept échelons, allant de l'indice nouveau majoré 379 à l'indice nouveau majoré 619 (indices bruts 427 à 750).

Conditions requises des candidats

Pour postuler, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être magistrat de l'ordre judiciaire, fonctionnaire civil ou militaire de l'Etat, de la fonction publique territoriale, ou de la fonction publique hospitalière ;
- appartenir à un corps de catégorie A ou assimilé ;
- justifier, au 31 décembre de l'année considérée, d'une durée minimum de dix ans de services publics ou de services accomplis dans un organisme relevant du contrôle de la Cour des comptes ou des chambres régionales et territoriales des comptes.

Les agents non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière ne peuvent pas prétendre à une nomination au titre du tour extérieur.

En outre, les candidats doivent :

- soit être au moins titulaires du grade de début de l'un des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ;
- soit être titulaires d'un grade ou occuper un emploi dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 780 ;
- soit, s'ils sont militaires, avoir atteint au moins les grades de commandant ou de capitaine de corvette ou assimilés.

Pour la sélection des conseillers de chambre régionale des comptes au titre de l'année 2014, les conditions ci-dessus énumérées seront appréciées à la date du 31 décembre 2014.

Pour la sélection au titre de l'année 2015, les conditions ci-dessus énumérées seront appréciées à la date du 31 décembre 2015.

Dossier de candidature

Le dossier administratif du candidat est envoyé par l'autorité dont relève l'intéressé.

Les candidats qui postulent au titre des deux années doivent préparer deux dossiers de candidature : un premier au titre de l'année 2014, un second au titre de l'année 2015.

Les rapports ou études pourront figurer en un seul exemplaire.

Les candidats non retenus au titre des années antérieures, et qui souhaitent présenter une nouvelle demande au titre des années 2014 et 2015, devront remettre un dossier complet dans les conditions exposées dans le présent avis.

Il ne sera pas tenu compte des dossiers incomplets, présentés hors délais ou transmis en dehors de la voie hiérarchique.

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

1. Une lettre manuscrite : il s'agit de la déclaration de candidature dans laquelle le candidat expose les raisons qui l'incitent à postuler à un emploi dans le corps des magistrats des chambres régionales des comptes ;
2. Un formulaire d'inscription (huit pages à compléter sous couvert de la voie hiérarchique) ;
3. Un *curriculum vitae* dactylographié (une page recto verso maximum) ;
4. Un avis motivé et détaillé du supérieur hiérarchique ayant pouvoir de notation à l'égard du candidat (recommandations sur la rédaction de cet avis en annexe 2 du formulaire d'inscription) ;
5. les documents administratifs à fournir impérativement (liste détaillée en annexe 1 du formulaire d'inscription).

Transmission du dossier de candidature

Date de clôture des inscriptions : mercredi 1^{er} juillet 2015.

Comment recevoir le dossier d'inscription ?

1. Le formulaire d'inscription et ses annexes peuvent être téléchargés.

Ils sont disponibles sur le site Internet de la Cour des comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Nous-rejoindre/Concours-de-conseiller-de-chambre-regionale-des-comptes>.

2. Le formulaire d'inscription et ses annexes peuvent également être demandés par courrier postal à l'adresse suivante :

Cour des comptes, direction des ressources humaines et de la formation, département des magistrats Cour et CRC, M. le président de la commission de sélection au tour extérieur, 13, rue Cambon, 75001 Paris.

Comment retourner le dossier d'inscription ?

Le dossier de candidature doit être impérativement retourné par courrier postal sous couvert de la voie hiérarchique à l'adresse suivante : Cour des comptes, direction des ressources humaines et de la formation, département des magistrats Cour et CRC, M. le président de la commission de sélection au tour extérieur, « Tour extérieur année », 13, rue Cambon, 75001 Paris.

Aucun dossier de candidature par courrier électronique ou par télécopie ne sera accepté.

La date limite de transmission du dossier de candidature est fixée au mercredi 1^{er} juillet 2015, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Postes ouverts dans les chambres régionales des comptes

La liste des chambres régionales des comptes dans lesquelles un poste sera ouvert sera arrêtée et publiée au moins un mois avant la publication de la liste d'aptitude des candidats retenus, après avis du Conseil supérieur des chambres régionales des comptes.

Obligations et incompatibilités

Aux termes des articles L. 222-1 à L. 222-7 du code des juridictions financières, l'exercice des fonctions de magistrat de chambre régionale et territoriale des comptes est soumis à certaines obligations et incompatibilités.

Il importe que les candidats remplissent avec soin la page du formulaire d'inscription portant sur les fonctions publiques électives exercées ou briguées par le candidat, et son conjoint ou la personne avec laquelle il a conclu un pacte civil de solidarité, ou son concubin notoire.

Le candidat devra également fournir de façon exacte et très précise les renseignements concernant les services civils accomplis et indiquer s'il a été ou est actuellement comptable public principal.

Procédure de sélection

Conformément aux dispositions de l'article L. 221-7 du code des juridictions financières, la sélection des dossiers relève de la compétence de la commission chargée d'examiner les titres des candidats.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Les candidats dont les dossiers ont été sélectionnés seront convoqués à une audition.

Résultats, nomination et affectation

Les résultats de la sélection seront affichés à la Cour des comptes et pourront être consultés sur le site Internet de la Cour des comptes :

<https://www.ccomptes.fr/Nos-activites/Nous-rejoindre/Concours-de-conseiller-de-chambre-regionale-des-comptes>.

Les conseillers des chambres régionales des comptes recrutés par la voie du tour extérieur sont nommés suivant l'ordre de la liste d'aptitude, dans la limite des vacances d'emplois.

Les lauréats choisissent leur affectation en fonction de leur rang de classement sur la liste d'aptitude. Les affectations seront prononcées par décision du premier président de la Cour des comptes. Les conseillers qui

n'exercent pas de choix sont affectés d'office. Si les intéressés n'acceptent pas cette affectation, ils sont considérés comme démissionnaires.

L'ensemble des textes régissant le présent tour extérieur est disponible sur le site de [legifrance.gouv.fr/Codes/Code des juridictions financières](http://legifrance.gouv.fr/Codes/Code%20des%20juridictions%20financi%C3%A8res) (art. L. 221-4 à L. 221-7 et R. 221-4 à R. 221-10 ; articles concernant plus spécifiquement les obligations et incompatibilités : L. 222-1 à L. 222-7 et R. 222-1 à R. 222-4).

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 9 avril 2015 fixant le nombre d'emplois de conseillers de chambre régionale des comptes à pourvoir dans le cadre du recrutement par la voie du tour extérieur et fixant la date limite de dépôt des candidatures (chambres régionales des comptes)

NOR : *CPTP1507255A*

Par arrêté du Premier ministre en date du 9 avril 2015 et conformément aux dispositions de l'article L. 221-4 du code des juridictions financières, le nombre d'emplois de conseiller de chambre régionale des comptes a été fixé à 2 au titre de l'année 2014 et à 2 au titre de l'année 2015.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} juillet 2015.



**CALENDRIER PREVISIONNEL DU TOUR EXTERIEUR DE CONSEILLER DE CRTC
- ANNEES 2014 et 2015 -**

Publication au JO de l'avis de recrutement et de l'arrêté fixant le nombre de postes et la date de dépôt des candidatures	11 avril 2015
<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la commission chargée d'établir la liste d'aptitude au grade de conseiller par la voie du tour extérieur : - Désignation par le Conseil supérieur des CRC en son sein de 3 magistrats de CRC et de leurs suppléants (L.221-7 et R.221-5) - Désignation par la Cour des comptes en son sein d'un magistrat de la Cour des comptes et de son suppléant ; - Désignation par le Premier président du conseiller maître membre de la mission permanente d'inspection des CRTC chargé de suppléer le président de la mission permanente d'inspection si ce dernier supplée le Premier président pour présider la commission (L.221-7) 	Conseils supérieurs de la Cour des comptes et des CRTC du 13 mai 2015
Publication au JO de l'avis fixant la composition de la commission de sélection	Après le CSCRC du 13 mai 2015
Date limite de dépôt des dossiers	1^{er} juillet 2015
Avis du Conseil supérieur sur la liste des CRC ouvertes aux lauréats des tours extérieurs 2014 et 2015	CSCRC du mois de juillet ou septembre 2015
Publication au JO de la liste des CRC ouvertes (doit être publiée par arrêté du Premier président au moins 1 mois avant les listes d'aptitude)	Après le CSCRC du mois de juillet ou septembre 2015
Examen de la recevabilité des dossiers par la DRHF	Jusqu'à fin août 2015
Réunion plénière de la commission pour l'établissement du calendrier de ses réunions et remise des dossiers recevables aux membres de la commission	Début septembre 2015
Examen des dossiers par les membres de la commission	Septembre 2015
Réunion de la commission en vue de l'établissement de la liste des candidats présélectionnés pour l'audition	Début octobre 2015
Convocation des candidats pour l'audition	Début octobre 2015
Audition des candidats par la commission de sélection	1^{ère} semaine de novembre 2015
Publication au JO des deux listes d'aptitudes pour 2014 et 2015	2 ^{ème} semaine de novembre 2015
Amphi-garnison à la Cour des comptes (choix des affectations)	mi-novembre 2015
Publication au JO du décret de nomination	1^{ère} quinzaine de décembre 2015
Signature de l'arrêté d'affectation et de prise en charge financière par le PP dès publication du décret au J.O.	1 ^{ère} quinzaine de décembre 2015
Arrivée réelle dans les CRC (=date de nomination)	1^{er} janvier 2016

N°ONF 8443

Catégorie A+
OFFICE NATIONAL DES FORETS
Directeur(rice) de l'Agence Territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Corps/grade : ICPEF, IPEF confirmé, IDAE, Attaché administratif principal confirmé de l'ONF
Poste susceptible d'accueillir un chef de mission

Poste susceptible d'être vacant

Classement : A3

Localisation : Pau Pyrénées-Atlantiques (64)

Présentation de l'environnement professionnel :

Agence assurant la gestion de 80 000 ha de forêts publiques propriétés des collectivités (uniquement 1 forêt domaniale de 300ha), à enjeux variés de production (110000m³/an commercialisés), de protection et d'accueil du public. Hêtraie Sapinière en montagne, chêne, feuillus divers, plantations en plaine. Enjeux forts liés à la protection de l'environnement (Parc National des Pyrénées), au pastoralisme et à l'activité touristique.

L'agence compte 65 personnels fonctionnaires, 5 Unités Territoriales. Une évolution d'organisation est prévue dans le cadre du SDO (évolution vers 4UT),

Missions - objectifs du Directeur d'agence :

- Atteinte des objectifs fixés au contrat de gestion passé entre la Délégation territoriale Sud-Ouest et l'agence : aménagements forestiers, récolte et commercialisation des bois, préservation et valorisation de la biodiversité, développement et équilibre des activités conventionnelles.

Description des missions :

- Organisation, régulation et suivi de l'activité au sein de l'agence, en particulier négociation des feuilles de route avec les unités territoriales. Accompagnement des équipes sur le terrain.
- Management des personnels de l'agence.
- Gestion de la relation avec les structures internes de production.
- Relations externes avec les partenaires institutionnels multiples (représentants de l'Etat, Conseil Général, Association départementale des communes forestières, Collectivité territoriales, Parc National des Pyrénées, Associations de protection de la nature ...)

Compétences liées au poste :

- Connaissance approfondie des métiers et de l'organisation de l'ONF.
- Compétences en animation et management d'équipe.
- Qualités relationnelles et disponibilité.
- Capacités de dialogue et de négociation.

Personnes à contacter :

Hélène FAVAREL , Déléguee Territorial Sud Ouest - Tél : 05 62 73 55 08 ou 06 16 17 84 48 - Mél : helene.favarel@onf.fr

APPEL A CANDIDATURE AU POSTE DE

CHARGÉ DE MISSION TOURISME

Créé en février 2007, le Parc amazonien de Guyane a pour mission de protéger la nature, de valoriser les cultures traditionnelles et d'organiser avec ses partenaires un développement économique local adapté aux modes de vie des populations. En plus des missions classiquement dévolues aux parcs nationaux, l'Etablissement public du PAG s'est vu confier certaines missions spécifiques (article L331-15-5 du Code de l'environnement) parmi lesquelles : « de contribuer au développement des communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en prenant en compte leur mode de vie traditionnel et de participer à un ensemble de réalisations et d'améliorations d'ordre social, économique et culturel dans le cadre du projet de développement durable défini par la charte du parc national ».

Le contexte des territoires concernés par le PAG se caractérise par des communes isolées, parfois une forte croissance démographique, un retard des équipements et services et des freins au développement identifiés, dont un déficit important sur les pré-requis au développement. Pour autant, il existe un potentiel local et des perspectives d'activités, tant pour les initiatives privées que publiques, mais elles nécessitent un accompagnement et un soutien adaptés, notamment pour engager une dynamique d'intégration dans l'économie formelle.

Résidence administrative : Remire-Montjoly

Statut : titulaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction territoriale ou contractuel de niveau équivalent.

Missions :

Sous l'autorité du chef du Service développement durable et en lien avec les délégations territoriales et les services du siège, il/elle propose, formalise et met en œuvre les orientations stratégiques et actions du parc en matière de développement touristique durable et équitable.

Il/elle contribue, sur les territoires du parc, à la cohérence entre le développement touristique, la conservation des patrimoines naturels et culturels, et le développement local, dans le respect des modes de vie.

Il/elle est responsable de la conception, de la réalisation et de l'évolution et du suivi des actions dans son domaine d'intervention.

Il/elle assure le suivi technique et administratif des opérations dont il/elle a le pilotage et du budget dédié, ainsi que la recherche de financements le cas échéant (montage de dossiers de financement).

Il/elle assure le dialogue partenarial de l'établissement avec les acteurs en lien avec le secteur touristique.

Activités :

Il élabore et met en œuvre la stratégie opérationnelle touristique du Parc amazonien de Guyane (PAG), en concertation avec les partenaires et dans le cadre de la Charte du parc national :

✓ Dans des approches concertées, co-construites ou participatives impliquant les collectivités locales, les acteurs locaux et les habitants des différents bassins de vie, il/elle contribue à la mise en place d'une éthique partagée de l'accueil, de la découverte et du tourisme responsable, notamment en territoires Wayana, Wayampi, Teko et Aluku ;

✓ Il accompagne les collectivités et acteurs locaux pour la structuration d'une stratégie locale de développement touristique sur les territoires concernés par le parc ;

✓ Il assure le pilotage et la coordination fonctionnelle de la thématique au sein des équipes du PAG et propose un rapport annuel sur le développement de l'activité touristique dans le parc ;

Il/elle participe au développement du territoire en pilotant l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et

de projets de développement touristique dans les communes du parc, en lien étroit avec les délégations territoriales du PAG. Il/elle accompagne et favorise l'émergence d'une offre touristique impliquant les acteurs du territoire et l'économie locale, en contribuant à l'emploi et à la valorisation des patrimoines locaux et des modes de vie et savoir-faire des habitants :

✓ Il/elle (elle) réalise des études de faisabilité, aide à la conception de nouveaux produits, propose des améliorations qualitative et quantitative de l'offre touristique intégrant l'identité du territoire concerné ;

✓ Il/elle anime la mise en place d'un socle d'équipement, de formations et d'animations, de produits et de services favorisant la découverte touristique du territoire, de ses patrimoines, des modes de vie et le développement de l'éco-tourisme ; Il met en relation les porteurs de projets et les personnes ressources des organismes compétents, assiste les communes, pour la conception, la réalisation d'infrastructures visant le développement du tourisme ; Il/elle coordonne la valorisation de produits touristiques du territoire par la marque collective « Esprit parc national » ;

✓ Il/elle soutient la conception d'une offre structurée de sentiers et circuits (circuits à thèmes, sentiers d'interprétation...) par les délégations territoriales et assure la coordination avec les partenaires institutionnels compétents, il coordonne les initiatives locales en faveur de l'accessibilité pour tous en matière d'accueil et de découverte touristique ;

✓ Il/elle accompagne les porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets, notamment dans le cadre du LEADER ; Il veille à la cohérence entre ces derniers et la politique de développement portée par le PAG, la valorisation des richesses patrimoniales naturelles et culturelles des territoires et leur identité ainsi qu'aux conditions de faisabilité et de viabilité des projets ;

✓ Il/elle coordonne ou conseille la mise en tourisme d'événements mis en place ou soutenus par le parc sur le territoire.

Il/elle favorise les partenariats et la promotion d'un développement touristique, intégré à l'échelle régionale, dans le respect des modes de vie :

✓ Il/elle participe au réseau de partenaires guyanais liés au tourisme amazonien, qu'il contribue à construire si nécessaire, et établit des liens avec les acteurs dans les pays frontaliers ;

✓ Il/elle contribue à la promotion du territoire, en lien avec les acteurs locaux, les collectivités et le service communication du parc ;

✓ Il/elle représente le PAG dans les démarches de contrat de destinations, de contrat de territoire et dans le dialogue avec le Comité du Tourisme Guyanais.

Il/elle assure, en lien avec le service communication, la réalisation des supports et outils de communication sur l'activité touristique (dépliants, journaux, manifestations) proposé par le PAG ou sous traités à des prestataires de services :

✓ Il/elle contribue à la participation du PAG au salon du tourisme (salon annuel) et autres événements liés au tourisme ;

✓ Il/elle contribue aux contenus des supports internes du parc relatifs à sa thématique et à la promotion du territoire.

Connaissances :

- Bonne connaissance du marché local, régional et international, du marketing touristique (relation produits – marchés), de la réglementation en matière de tourisme, des financements dans ce domaine et des organismes professionnels et organismes intervenant dans le domaine du tourisme. Une expérience dans le secteur de l'écotourisme en milieu tropical, voire amazonien, sera un avantage important ;
- Bonne connaissance du secteur public (conventions, marchés...), de la culture de l'administration publique, et de la politique des aires protégées ;
- Capacité à monter, suivre et évaluer des dossiers techniques et financiers, publics et privés.

Qualités et aptitudes :

- Capacité à proposer et animer une approche stratégique et savoir mobiliser et fédérer autour d'un projet ;
- Aisance relationnelle, notamment dans des contextes multiculturels, qualités d'écoute et de médiation, aptitude au travail en équipe et en partenariat ;
- Capacité d'analyse et de synthèse ;
- Capacité rédactionnelle, (projets, compte-rendu, courriers, dossier technique) ;
- Rigueur, méthode, organisation du travail et autonomie ;
- Disponibilité et aptitude aux déplacements fréquents sur le territoire de la Guyane, bonne condition physique, aisance sur le terrain et en milieu forestier ;
- Convictions en faveur de l'environnement et de la protection de la nature.
- 5 années minimum d'expérience dans le développement du tourisme en Guyane ou dans des contextes similaires.

Echéance de recrutement : Le 1^{er} juillet 2015

Afin de tenir compte du contexte très particulier du Parc amazonien de Guyane, la procédure de recrutement prévoit si nécessaire une évaluation et un entretien avec un jury.

Date limite de candidature : Le 20 mai 2015

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum vitæ) sont à adresser à l'attention de :
 M. Gilles KLEITZ, Directeur du Parc amazonien de Guyane.
 1 rue Lederson
 97354 Rémire Montjoly

La candidature (lettre de motivation et curriculum vitæ) est à transmettre par courrier postal ou courriel à:

Marie-Claude RILOS, Responsable des ressources humaines :
recrutements@guyane-parcnational.fr

Avec copie à

Melina Roth
 Chef du service Développement Durable
melina.roth@guyane-parcnational.fr
 Tél: 05 94 29 12 52 | Port: 06 94 21 24 63

Pour tout renseignement contacter :
 Melina Roth
 Chef du service Développement Durable
melina.roth@guyane-parcnational.fr
 Tél: 05 94 29 12 52 | Port: 06 94 21 24 63

Marie-Claude RILOS
 Responsable des ressources humaines
 Tél: 05 94 29 12 52